

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019 2019 à 19 H 30

PROCES VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur CARREGA à Madame GROSSO
- Madame DEFRANCE à Madame MICHELOTTI
- Monsieur BOUKHECHAM à Monsieur GAILLARD
- Monsieur AYME à Monsieur JEAN
- Monsieur BREBION à Madame RICARD
- Madame BOURGUE à Madame VIRETTI
- Madame MARTINOLI à Madame CARELLO

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 MAI 2019.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

VOTE : unanimité

Monsieur VILLEVIEILLE : confirme leur approbation car le PV reflète bien ce que leur ont dit leurs 2 collègues présents.

Décisions prises entre les deux Conseils :

Monsieur le Maire en donne lecture.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur PAYAN, pour la mise à disposition de son terrain pour augmenter le stationnement de l'Abbaye de Silvacane.

L'opposition se joint aux remerciements.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Monsieur VILLEVIEILLE : quel est l'objet du bail du terrain agricole ? Le Maire et Monsieur COUSTABEAU répondent : C'est pour une activité agricole. Peut-être un élevage de chiens.

Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :

Monsieur le Maire en donne lecture.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Madame JUNG : Au sujet des problématiques de chiens et de chats errants : il faut rappeler que l'identification est obligatoire.

1 / Plan Prévention CANICULE, les dispositions suivantes ont été prises par la commune :

En direction des enfants :

Pendant le temps scolaire

La municipalité a acheté un ventilateur pour chaque classe (à l'exception de salle déjà équipée de climatisation comme les dortoirs en école maternelle). En tout la dotation communale s'élève à 30 ventilateurs.

Pour les écoles J. FERRY et P. CLAUDEL situées à proximité de la Maison de l'Enfance (MDE) : il sera possible de se rafraîchir au sein des salles de la MDE.

Le jeudi 27/06 : le retour de l'Abbaye pour les Voix de Silvacane s'effectuera en bus municipal est organisé pour la classe de J. FERRY et les 2 classes de V. HUGO

Pendant le temps méridien

Pour l'école V. HUGO : les déplacements s'effectueront en bus car les températures seront les plus chaudes à ce moment-là

La salle de restauration est équipée d'une climatisation qui a été mise en fonctionnement

De manière générale, les enfants resteront le moins possible sur le stade J. BOUIN et si c'est le cas, ils seront à l'ombre. Ils seront ensuite soit regroupés par petits groupes au sein de la MDE pour faire des activités calmes (jeux de société, livres...), soit ramenés au sein des cours d'école : sous les préaux ou dans les salles collectives comme l'ancien réfectoire à V. HUGO.

En direction des personnes vulnérables et âgées, le CCAS via sa liste de recensement régulièrement mise à jour, s'assure par l'intermédiaire des passages de la PM chez les personnes concernées (quatre-vingt-dix environ) qu'elles prennent bien toutes les précautions nécessaires en cette période de canicule. Pour l'heure, pas de situation de mise en danger des personnes repérées.

La Police Municipale se déplace par ailleurs systématiquement avec des réserves d'eau dans les véhicules au cours de leurs différents déplacements et ou rondes de surveillance.

S'agissant des personnels Mairie / Les horaires d'été ont été mis en place par anticipation pour les agents intervenant en extérieur. L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) recommande en effet une température inférieure à 33 degrés pour garantir de bonnes conditions de travail. Les consignes suivantes ont été rappelées aux agents : Hydratation régulière, priorité au travail en binôme et à l'ombre à partir de 10h00.

Pour le personnel en intérieur, un approvisionnement en eau des différents sites de la mairie en cette période caniculaire a été effectué : L'Abbaye, Le CSC Marcel Pagnol, L'école de Musique, la MDE, la bibliothèque, la Baume etc...

les bureaux qui bénéficient de clim sont également mis à disposition lors des congés des uns et des autres pour assurer la possibilité d'un espace de rafraîchissement sur la journée de travail. La salle du Conseil Municipale climatisée est également accessible à l'ensemble du personnel à cet effet dans la journée.

2 / Inauguration de la Zone d'Activité La Roque d'Antheron 2 : 2 juillet 2019 sur site

L'organisation et l'envoi des invitations à l'inauguration a été effectué par les Services de la Métropole désormais compétents pour les zones. Ont été conviés, les Conseillers Municipaux de la commune et les Directions de Services ; les entreprises de la zone d'activité LR1, la CCIMP et la Chambre des Métiers et de l'artisanat.

La commune de La Roque d'Antheron a obtenu à l'occasion d'une dernière réunion en date du 26 Juin 2019 que dans le cadre d'une nouvelle convention, **la Métropole prenne finalement en charge l'intégralité des coûts de gestion et d'entretien de ladite zone**. Une nouvelle délibération sera prochainement présentée au Conseil Municipal à cet effet.

3/ Route de Sainte ANNE : extension adduction d'eau et Défense Incendie.

Compte tenu de l'extrême complexité administrative et technique de ce dossier comme des coûts afférents aux travaux nécessaires, une nouvelle solution technique visant notamment à éviter les coûts exorbitants d'un surpresseur a été envisagée.

Elle permettrait également pour ces opérations d'adduction d'eau comme de Défense Incendie que les investissements couvrent in fine un périmètre plus important en terme de superficie et d'usagers bénéficiaires permettant de considérer désormais l'ensemble de l'opération comme globalement relevant de l'intérêt général communal.

L'impact de ces choix techniques et administratif permettre en dépit d'un surcoût significatif de cette opération dans son intégralité, l'obtention de financements départementaux et métropolitains plus importants.

4/ Projet Médiathèque Ecole de Musique :

Une demande de prorogation a été sollicitée du Préfet de Région s'agissant de la subvention de l'Etat afin de respecter les délais prescrits en la matière comme les contraintes de calendrier de travail et des procédures pour un projet de ce type. **Le programme est toutefois désormais bouclé** ; une trentaine de candidats éventuels se sont déjà déplacés sur les lieux, plusieurs sont intéressés pour une éventuelle candidature.

5/ Salle de boxe :

Une délégation s'est rendue sur la commune de Pelissanne dans le cadre de la réflexion et du projet Salle de Boxe.

6/ ACTION SOCIALE :

Maison de Santé : la commune a rencontré un nouveau médecin en recherche d'installation et intéressé par la Commune de la Roque d'Anthéron dans le contexte de ce projet. Il rencontrera prochainement l'Association des Professionnels de Santé de la commune.

Maison du Bel Age : la mise en œuvre de ce projet se poursuit.

EPAHD Les Mélodies. Une nouvelle rencontre a eu lieu en Mairie avec les Présidents de la Mutuelle du Soleil (livre 1/ Livre 2) ; des éléments d'expertise remis par la mutuelle ont ainsi été transmis au Service des Domaines afin d'obtenir son retour en terme d'évaluation comme l'exige la procédure devant le Conseil Municipal.

La Mutuelle s'est par ailleurs engagée par écrit :

- à maintenir en vigueur le Cahier des Charges (Priorité emploi et consommation fournisseurs communaux etc..)
- prioriser les résidents rocassiers pour les places dites « actions sociales » à financement pour partie départemental,
- à investir pour les travaux nécessaires à l'ouverture d'un véritable accès (entrée et sorties des résidents de l'EPHAD) par le petit pont/ Chemin des Cerisaies (??)

Demande de prorogation de la permanence CPAM ; renouvellement de la convention de partenariat

9/ Tranquillité publique :

Mise en place des médiateurs à compter du lundi 1^{er} Juillet comme les années 3 années précédentes.

10/ Protection animale :

Voici les chiffres relatifs aux actions déjà engagées :

10 stérilisations de femelles demandées par l'association Amcoeur pour un cout total de **680 euros** en 2018, pour l'année 2019 nous sommes déjà à 8 bons de délivrés soit **544 euros**.

La commune règle également les frais pour les animaux accidentés ou malades sans propriétaires, cela nous a couté **808,50 euros en 2018** et 2 interventions non encore facturés en 2019 pour des chats malades.

La SPCAL société de capture de chiens a été saisi par la PM pour la **capture et le transport en fourrière de 12 chiens ; et également l'enlèvement de 8 animaux décédés en 2018**.

6 captures et 2 animaux morts enlevés pour 2019. Le cout s'élève à 400 euros par trimestre soit **1200 euros par an**.

Couts SPA fourrière : **3526,25 euros en 2018 et de 3615,95 euros pour 2019**.

La mairie a investi cette année dans un lecteur de puce pour animaux.

La Pm assiste les services de SPA dans les enquêtes pour maltraitance à chaque fois qu'elle est sollicitée : soit 2 fois en 2018 et 1 fois en 2019 pour l'instant.

La Mairie gère tout ce qui concerne les déclarations de chiens dangereux et chiens mordeurs. Nous avons par ailleurs proposé à des établissements privés ayant des soucis de colonie de chats de passer des

conventions avec le vétérinaire pour bénéficier des mêmes tarifs minorés que la commune. Ces derniers n'ont pas donné suite.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR :

1. Signature d'une convention de mise à disposition du matériel communal mallette « WISC (Weshier Intelligence Scale for Children) » destinée à l'évaluation de l'efficience intellectuelle des enfants

Rapporteur : Madame REY-MARTINEZ

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du matériel communal mallette « WISC » établie entre la commune de LA ROQUE D'ANTHERON et les communes de LAMBESC, SAINT-CANNAT, et CHARLEVAL pour les années de 2019 à 2023. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Dit que les crédits sont prévus au budget correspondant 2019.

2. Avenant N°2 à la convention opération collective au titre du FISAC

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame JUNG : s'agit-il simplement d'un prolongement du délai.

Monsieur JEAN répond : oui. Il s'agit d'une formalité sans incidence financière.

Madame JUNG : il faudra vérifier la réglementation sur les loteries.

Monsieur JEAN répond : tout avait été vérifié. Il n'y a pas de problème car l'argent est entièrement reversé à une association caritative « CENTRE RESSOURCE » à AIX.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant N° 2 à la convention « opération collective au titre du FISAC – Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix – Commune de LA ROQUE D'ANTHERON – années 2015/2019- 1^{ère} tranche ». Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant N° 2 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3. Approbation du Compte de Gestion budget principal de la Commune exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIELLE : il s'interroge et s'étonne sur le fait qu'il faut approuver le compte de gestion avant le compte administratif. On lui confirme que c'est bien dans ce sens qu'il faut voter.

Monsieur HANNON : il donne la position de l'opposition pour l'ensemble des votes des budgets : il lit son texte : A INTEGRER. :

Nous devons peut-être nous prononcer une dernière fois pour ce mandat sur les comptes de gestions et administratifs des budgets de la commune. Normalement en 2020 les élections auront eu lieu et une nouvelle municipalité siègera.

Nous voulons en premier remercier les employés municipaux pour tout ce travail nous avons bien conscience que de tenir les comptes est une tâche au combien fastidieuse.

Les commissions des finances ont permis d'avoir des éclaircissements sur les montants de certains chiffres, de corriger « des coquilles » pour ne pas dire autre chose, sachant que nous ne voyons que la pointe de l'iceberg.

Les comptes de gestions, établis par la perception, représentent les mandatements communaux en recettes et en dépenses effectués du 01 janvier au 31 décembre. Ils font apparaître un excédent ou un

déficit (pour exemple le budget principal de fonctionnement 2018 excédent 105 549€06 et 2017 déficit 253 252€1).

Nous avons dorénavant un document « Note de synthèse » assez concis permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les informations financières essentielles des budgets de la commune.

Mais il existe dans les comptes administratifs une colonne « crédits annulés » avec des sommes parfois conséquentes (pour exemple budget principal :

- en fonctionnement dépenses ligne 60612 énergie 99 252€55 et 615232 entretien réseaux 146 711€07.
- en investissement dépenses ligne 2031 frais d'étude 113 113€68 et 2313 construction 1 136 584€59

traduisant des actions non réalisées pour diverses raisons voir des régularisations.

Les méandres de l'administration ayant raisons des bonnes volontés affichées. Cela a quand même un impact positif sur les résultats dépenses en moins sur un prévisionnel plus que conséquent.

Nous avons noté le maintien des taux des taxes communales, le désendettement continu 2 461 261€14 et cette année en fonctionnement recettes la ligne 74 Dotation, subventions, participations est de 1 098 626€97 pour 976 350€23 en 2017 soit un plus de 102 276€74. Mais il faut rester prudent car les dotations devraient être vu à la baisse dans les prochaines années.

Toutes ces annulations de crédits, de reports, de reprises, de dépenses imprévues ou autres... rendent ces budgets assez peu lisibles et donc fidèle à notre position nous ne participerons au vote et nous abstiendrons sur les comptes de gestion.

Ils ne participeront pas et s'abstiennent sur les votes de budget.

Monsieur le Maire : indique que ces comptes administratifs de l'année 2018 confirment notre bonne et saine gestion de la commune :

- Au 1^{er} Janvier, la dette de la commune est de 2.332.871 €, elle était de 3.185.666 € en 2014. Elle a baissé de 27 %.
- Malgré les baisses de dotations de l'Etat (plus de 400.000 €), l'épargne de gestion de l'exercice 2018 est de 908.743 € (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement). Elle était de 796.318 € en 2014. Elle a augmenté de 15 %.
- Nous avons poursuivi et achevé notre important programme d'équipement de la commune (6.545.069 € en 2017 et 4.088.900 € en 2018, un total de 20.069.284 € depuis 2014) sans avoir à procéder à l'emprunt et sans avoir à augmenter les taux d'imposition locale. Pour ces travaux, notre municipalité a su obtenir un taux de subvention de 53 % auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Métropole et du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Cette bonne situation financière se rajoute à notre bilan du mandat 2014-2020 qui s'achève. Nous considérons ce bilan très positif, en matière d'aménagement du village, en matière d'animation du village et en matière de gestion des services municipaux.

Monsieur le Maire précise que la salle de l'ancienne Mairie sera mise à disposition des aînés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du Budget principal de la commune dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

4. Approbation du Compte Administratif budget principal de la Commune exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICARD, à l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX),

Adopte le Compte Administratif du budget de la commune pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

Résultat		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
	Commune	Section de fonctionnement	6 139 865,05 €	6 245 414,13 €	105 549,08 €	505 707,34 €
Section d'investissement		4 807 621,67 €	5 219 144,21 €	411 522,54 €	1 827 163,30 €	2 238 685,84 €
Total cumulé		10 947 486,72 €	11 464 558,34 €	517 071,62 €	2 332 870,64 €	2 849 942,26 €

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 au compte 002 en recettes « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **611 256.42 €**.

6. Approbation du Budget Supplémentaire budget principal de la Commune exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget principal de la commune de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	1 435 988,67 €	1 289 877,00 €
Excédent d'investissement 2018		2 238 685,84 €
Investissement (crédits nouveaux)	1 208 001,12 €	538 980,57 €
TOTAL	2 643 989,79 €	4 067 543,41 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018		611 256,42 €
Fonctionnement (crédits nouveaux)	406 439,67 €	279 356,47 €
TOTAL	406 439,67 €	890 612,89 €
TOTAL DU BUDGET	3 050 429,46 €	4 958 156,30 €

7. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX),

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du budget annexe du Village de vacances du hameau de la Baume dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

8. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICARD, A l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du budget annexe du Village de vacances du hameau de la Baume pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat	Section d'exploitation	274 365.45 €	271936.16 €	-2 429.29 €	- 11 447.01 €	-13 876.30 €
Village de vacances de la Baume	Section d'investissement	9 357.98 €	7 139.36 €	-2 218.62 €	22 049.10 €	19 830.48 €
	Total cumulé	283 723 .43 €	279 075.52 €	-4 647.91 €	10 602.09 €	5 954.18 €

9. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du village de vacances du hameau de la Baume au compte 002 en dépenses « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **13 876.30€**.

10. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget annexe du village de vacances du hameau de la Baume, de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	0	0
Excédent d'investissement 2018		19 830,48 €
Investissement (crédits nouveaux)	19 830,48 €	
TOTAL	19 830,48 €	19 830,48 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018	13 876,30€	
Fonctionnement (crédits nouveaux)	- 13 876,30€	
TOTAL	0 €	0 €
TOTAL DU BUDGET	19 830,48 €	19 830, 48 €

11. Approbation du Compte de Gestion budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

12. Approbation du Compte Administratif budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICHARD, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

Adopte le Compte Administratif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat	Section de fonctionnement	427 541.31 €	453 148.15 €	25 606.84 €	175 837.37 €	201 444 .21 €
Abbaye	Section d'investissement	7 700.08 €	86 945.19 €	79 245.11 €	757 818.63 €	837 063.74 €
	Total cumulé	435 241.39 €	540 093. 34 €	104 851 .95 €	933 656 .00 €	1 038 507.95 €

13. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane au compte 002 en recettes « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **201 444.21€**.

14. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	5 047,80 €	0
Excédent d'investissement 2018		837 063,74 €
Investissement (crédits nouveaux)	516 400,00 €	
TOTAL	521 447.80 €	837 063,74 €

FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018		201 444,21 €
Fonctionnement (crédits nouveaux)	27 202,00 €	5 090,00 €
TOTAL	27 202,00 €	206 534,21 €
TOTAL DU BUDGET	548 649,80 €	1 043 597,95 €

15. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

16. Approbation du Compte Administratif budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICARD, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

Adopte le Compte Administratif du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat	Section de fonctionnement	156 518.69 €	156 180.27 €	-338.42 €		-338.42 €
Boutique	Section d'investissement	45 165.77 €	109 628.89 €	64 463.12 €	36 720.53€	101 183.65 €
	Total cumulé	201 684.46 €	265 809.16 €	64 124.70€	36 720.53 €	100 845.23 €

17. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane au compte 002 en dépenses « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **338.42 €**.

18. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane, de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	0	0
Excédent d'investissement 2018		101 183,65 €
Investissement (crédits nouveaux)	7 175,00 €	
TOTAL	7 175,00 €	101 183,65 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018	338,42 €	
Fonctionnement (crédits nouveaux)	6 836, 58 €	7 175,00 €
TOTAL	7 175,00 €	7 175,00€
TOTAL DU BUDGET	14 350 €	108 358,65 €

19. Approbation des conventions de financement de travaux « intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement » et « intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement » - article 8 : programme 2018/SMED13/LA ROQUE D'ANTHERON (Rue du Bois Joli, Avenue de la Libération et Rue de la Rabassière)

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de financement de travaux « intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement » – article 8 : programme 2018 / SMED13 / LA ROQUE D'ANTHERON. Approuve la convention de financement de travaux « Intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement » coordonnée avec les travaux prévus sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique. Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier. Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la Commune, article 2315.

20. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON exercice 2019

Rapporteur : Monsieur GAILLARD

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON une subvention d'un montant de 75 400 € pour l'exercice 2019. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 en dépenses au budget 2019 de la Commune et à l'article 7474 au budget 2019 du CCAS en recettes.

21. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP TITRE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PAYFIP titre » à passer avec la direction générale des finances publiques. Dit que les crédits nécessaires aux commissions interbancaires prélevées sur chaque transaction CB seront portés à la charge du budget concerné.

22. Reversement d'un excédent de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane au Budget de la Commune – exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), accepte le reversement de 128 000 € de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane vers le budget communal. Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal 2019 de l'Abbaye au compte 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal » et en recettes au budget principal 2019 de la commune au compte 7551 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif ».

23. Contrat de concession pour l'exploitation de la chambre funéraire de LA ROQUE D'ANTHERON : choix du délégataire

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Approuve le contrat de cession pour la gestion de la chambre funéraire pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Septembre 2019. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et les pièces associées.

24. Modification de la délibération N° 123/18 : Vente de la parcelle cadastrée AT 284 située lieudit la Borde Est

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix pour (23) Gérard COUSTABEAU ne prenant pas part au vote, et 5 contre (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve la cession de la parcelle AT 284, d'une superficie totale de 151 m² au profit de SCCV LA ROQUE ALPILLES, représenté par Monsieur TANT Benjamin, demeurant 32 allée de la Pépinière Bâtiment Catalpa 80480 DURY étant précisé qu'une servitude de vue afin de créer des ouvertures sur la future limite séparant la parcelle en deux dont le fond dominant est la partie de la parcelle cédée à la SCCV LA ROQUE ALPILLES et le fond servant est la partie de la parcelle conservée de la commune. Dit que les frais de géomètre pour diviser la parcelle AT 183 en deux sera à la charge de la SCCV LA ROQUE ALPILLES. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

25. Emplois saisonniers 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions :

Madame CADVILLE : S'agit-il du même nombre d'emplois que les autres années ?

Monsieur le Maire répond : oui.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à créer 5 emplois non permanents à temps complet, et 2 emplois non permanents à temps non complet pour tenir compte de l'accroissement saisonnier d'activité, de juin à septembre 2019. Dit que ces agents seront recrutés pour assurer l'entretien des équipements du village et/ou l'animation pendant la période estivale, en qualité d'agents techniques, d'animateurs, ou de surveillant de baignade. Dit qu'ils seront rémunérés par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades d'adjoint technique, d'adjoint d'animation indice brut 348, indice majoré 326, ou d'opérateur d'activités physiques et sportives indice brut maximum 381, indice majoré maximum 351. Dit que la rémunération pourra varier selon les fonctions et l'expérience professionnelle des candidats retenus. Dit que la dépense est prévue au Chapitre 012 – Charge de personnel du budget communal.

26. Dispositif service civique volontaire

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : combien de personne cela peut concerner ?

Monsieur le Maire répond : 2 ou 3

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

Article 1er : de relancer le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire obligatoire, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique. Il s'agit d'un montant forfaitaire qui reste dû quel que soit le temps de présence du volontaire dans le mois.

27. Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), accepte les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

28. Dénomination des zones d'activités Boissière et Grand Pont, « Zone d'activités LA ROQUE D'ANTHERON I »

Rapporteur : Monsieur JEAN

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la nouvelle dénomination des zones d'activités Boissière et Grand Pont, ZONE d'ACTIVITES LA ROQUE D'ANTHERON I. Charge Monsieur le Maire de communiquer l'information aux services fiscaux ainsi qu'à la poste.

29. Création d'une agglomération « Z.A. LA ROQUE D'ANTHERON I »

Rapporteur : Monsieur JEAN

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, acte la création d'une agglomération Z.A. La Roque D'Anthéron I telle que délimitée dans le plan. Décide que les panneaux réglementaires porteront la mention : « Z.A. La Roque D'Anthéron I, Commune de La Roque d'Anthéron ».

30. Création d'une agglomération « Z.A. LA ROQUE D'ANTHERON II »

Rapporteur : Monsieur JEAN

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, acte la création d'une agglomération « Z.A. La Roque D'Anthéron II » telle que délimitée dans le plan. Décide que les panneaux réglementaires porteront la mention : « Z.A. La Roque D'Anthéron II, Commune de La Roque d'Anthéron ».

L'ordre du jour est épuisé à 21h05

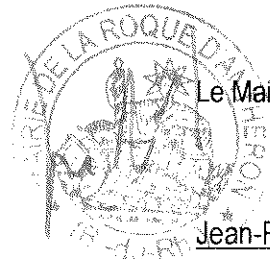
Monsieur le Maire : évoque la réglementation de la limitation de vitesse dans le village.

Madame CADVILLE : fait une observation sur les radars pédagogiques et sur le manque de cohérence de certains panneaux.

Un radar pédagogique sur l'avenue de Silvacane serait bienvenu.

Monsieur le Maire : précise que la signalétique sera mise à jour et constate, après avoir posé la question, qu'un consensus unanime se fait au sujet de l'intérêt de cette réglementation de zone 30 dans le village.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 Juin 2019



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS